Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260413-DELIB_2026_12-DE

Délibérations

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire

Date de la convocation : 27 mars 2026

Présents :
Monsieur LUCAS Yannick, VANHOOVE Stéphanie, LELANDAIS Soizic, LAGUETTE Pascal, DELAUNEY Réjane, BEAUCHESNE Erwan, L'HERMITTE Christelle, ROBERT Frédéric, LENORMAND Clarisse, HINAULT Alexandre, MOYON Soizick, BONJOUR Jérôme, METAYER Céline, ATTORRESI Vincent et FINET Virginie.

Secrétaire de Séance : Madame LELANDAIS Soizic

2026-12 : DESIGNATION DU DELEGUE ELU AU CNAS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale).
A l'instar d'un Comité d'Entreprise national et moyennant une cotisation employeur, le CNAS offre aux agents de la Fonction Publique Territoriale une gamme diversifiée de prestation (Chèques vacances, chèques cadeaux, prise en charge camping, vacances des enfants…).

Il convient de désigner un déléguer parmi les élus notamment afin d'assurer le suivi des adhésions, mais également pour représenter la commune au sein des instances du CNAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DESIGNE Madame DELAUNEY Réjane en qualité de déléguée élue CNAS.

Certifié exécutoire.
Certifié transmis en Préfecture le :

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

La Secrétaire de Séance,
Mme LELANDAIS Soizic